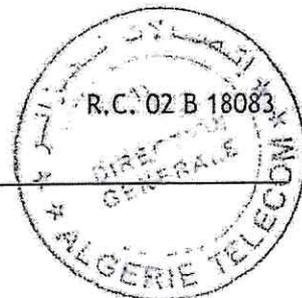




نحو حوار اجتماعي منظم وشامل

في منطقة جنوب البحر الأبيض المتوسط

التاريخ : 28 مارس 2013
البلد: الجزائر
نوع الوثيقة : اتفاق جماعي
القطاع: اتصالات الجزائر
الموضوع : اتفاق جماعي عدد 2013/01 الجزائر (بالفرنسية)
مرحلة النزاع : مفاوضات جماعية
نوع المكاسب : يحتوي هذا الاتفاق على 4 بنود : الموضوع / مواقع المسؤولية المعنيين / تاريخ سريان هذا الاتفاق / التسجيل والايدياع
عدد المستفيدين :
النوع الاجتماعي:



## ACCORD COLLECTIF N° 01/13

### Entre

L'entreprise publique économique "ALGERIE TELECOM", ci-après dénommée l'employeur, société par actions au capital social de 50 000.000.000 DA, inscrite au registre du commerce sous le numéro 02 B 18083, dont le siège social est sis route nationale n°5 Cinq Maisons, 16 211- Mohammadia, Alger, représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Azouaou MEHMEL, d'une part,

### Et

Le Syndicat National d'Entreprise d'Algérie Télécom de l'Union Générale des Travailleurs Algériens (U.G.T.A), représenté par son Secrétaire Général, Monsieur Zineddine ZAMOUM, d'autre part,

- Considérant la loi 90/11, modifiée et complétée, du 21 Avril 1990 relative aux relations de travail, notamment son article 84,
- Considérant la convention collective de la SPA ALGERIE TELECOM du 21 Octobre 2006.

### Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

#### Article 1 : Objet

Le présent accord collectif a pour objet de définir les modalités de mise en application de la nouvelle classification des postes de responsabilité au niveau des directions Opérationnelles des Télécommunications, des Directeur (DOT), des Chef de Département, Chef de Cellules, Chef de Services et Chef de Centres et ACTEL.

#### Article 2 : les postes de responsabilité concernés.

Les postes de responsabilité concernés par la nouvelle classification sont indiqués dans l'annexe jointe au présent accord collectif.



**Article 3 : Date d'effet**

Le présent accord collectif prend effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Article 4: Enregistrement, dépôt**

Le présent accord collectif est établi en un nombre suffisant d'exemplaires pour remise à chacune des parties contractantes et pour dépôt à l'Inspection du travail de Dar El Beida et au greffe du Tribunal d'El Harrach, conformément à l'article 126 de la loi 90/11 du 21 Avril 1990, relative aux relations de travail.

Fait à Alger, le 28 MARS 2013

Pour le SYD Nat d'Entreprise/UGTA  
Le Sectétaire Général

Pour ALGERIE TELECOM  
Le Président Directeur Général

M. Zineddine ZAMOUM

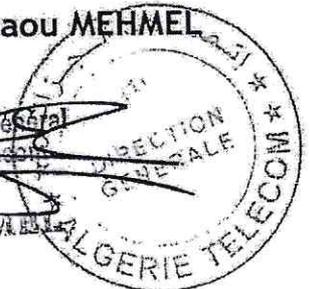
Secrétaire Général

ZAMOUM Zineddine



M. Azouaou MEHMEL

Le Président Directeur Général  
du Groupe Algérie Télécom  
AZOUAOU MEHMEL



## DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA FORMATION



### Classification des Postes de responsabilité : Staff de la DOT

Postes	Catégorie	Prime de responsabilité
Directeur DOT	D	20 000
Chef de Département	25	10 000
Chef UIIP	25	10 000
Chef de Cellule Inspection Locale	25	10 000
Chef de Service	20	8 000
Chef de Cellule	20	8 000

### Classification des Postes de responsabilité : Directeurs ACTEL, Directeurs CPT et autres Chefs de Centres

Postes	Catégorie	Prime de responsabilité
Directeur ACTEL CÉ	20	8 000
Directeur CPT CE		
Chef de Centre CE		
Directeur ACTEL HS	20	8 000
Directeur CPT HS		
Chef de Centre HS		
Directeur ACTEL HC	19	8 000
Directeur CPT HC		
Chef de Centre HC		
Directeur ACTEL C1	18	7 000
Directeur CPT C1		
Chef de Centre C1		
Directeur ACTEL C2	17	6 000
Directeur CPT C2		
Chef de Centre C2		
Directeur ACTEL C3	16	6 000
Directeur CPT C3		
Chef de Centre C3		

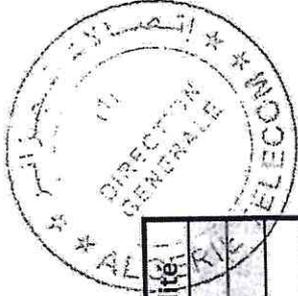
## DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA FORMATION



**Classification des Postes de responsabilité : Chef Dep ACTEL, Chef Dep CPT et Chef Dep autres Chefs de Centres**

Postes	Catégorie	Prime de responsabilité
Chef de Departement ACTEL CE	Catégorie du grade	5 000
Chef de Departement CPT CE		
Chef de Departement Centre CE		
Caissier ACTEL CE	Catégorie du grade	5 000
Chef de Departement ACTEL HS		
Chef de Departement CPT HS		
Chef de Departement Centre HS	Catégorie du grade	4 500
Caissier ACTEL HS		
Chef de Departement ACTEL HC		
Chef de Departement CPT HC	Catégorie du grade	4 000
Chef de Departement Centre HC		
Caissier ACTEL HC		
Chef de Departement ACTEL C1	Catégorie du grade	3 500
Chef de Departement CPT C1		
Chef de Departement Centre C1		
Caissier ACTEL C1	Catégorie du grade	3 000
Chef de Departement ACTEL C2		
Chef de Departement CPT C2		
Chef de Departement Centre C2	Catégorie du grade	3 000
Caissier ACTEL C2		
Chef de Departement ACTEL C3		
Chef de Departement CPT C3	Catégorie du grade	3 000
Chef de Departement Centre C3		
Caissier C3		

## DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA FORMATION



### Classification des Postes de responsabilité : Responsables DICTEL, Responsables DIVTEC

Postes	Catégorie	Prime de responsabilité
Responsable DICTEL CE	16	5 000
Responsable DIVTEC CE	16	5 000
Responsable DICTEL HC	15	5 000
Responsable DIVTEC HC	15	5 000
Responsable DICTEL C1	14	5 000
Responsable DIVTEC C1	14	5 000
Responsable DICTEL C2	14	5 000
Responsable DIVTEC C2	14	5 000

### Classification des Postes de responsabilité : Directeurs ACTEL Corporate

Postes	Catégorie	Prime de responsabilité
Directeur ACTEL Corporate 1 ere Classe	22	10 000
Directeur ACTEL Corporate 2 eme Classe	21	10 000
Directeur ACTEL Corporate 3 eme Classe	20	10 000

### Classification des Postes de responsabilité : Chef de service Centre Consolidation Comptable DRT

Postes	Catégorie	Prime de responsabilité
Chef de service C.C.C DRT	20	8 000